

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 226/04

AMR 53/011/2004 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

**VÉNÉZUÉLA**    **Caudy Barrios (h), 16 ans**  
                  **Jorge Barrios (h), 15 ans**  
                  **Rigo Barrios (h), son frère, 16 ans**  
                  **ainsi que les frères et sœurs de Narsiso Barrios :**  
                  **Oneida Barrios (f), mère de Jorge et Rigo**  
                  **Eloisa Barrios (f)**  
                  **Inés Barrios (f)**  
                  **Elvira Barrios (f)**  
                  **Luis Barrios (h)**  
                  **et Justina Barrios (f), grand-mère de Caudy, Rigo et Jorge**  
                  **un homme tué : Narsiso Barrios (h)**

---

Londres, le 16 juillet 2004

Selon certaines sources, la police de l'État d'Aragua s'est rendue coupable d'un meurtre et harcèle et menace depuis lors la famille de la victime. Caudy Barrios, seize ans, a été témoin des événements ; il est entré dans la clandestinité pour échapper aux menaces de mort.

Narsiso Barrios, gérant d'un bar dans la ville de Guanayen, a été abattu le 11 décembre 2003 par des policiers de l'État d'Aragua, d'après les informations reçues. Le 30 novembre, un policier ivre avait déclenché une dispute avec Narsiso Barrios dans son établissement, et celui-ci l'a frappé. Plus tard, dans la soirée, des policiers ont attaqué quatre résidences appartenant à des membres de la famille Barrios, réduisant en cendres la maison de Luis Barrios, le frère de Narsiso. Ils ont saisi tous les objets de valeur et ont enjoint à la famille de garder le silence sur ce qui venait de se passer.

Depuis, les Barrios ont été la cible de menaces et d'actes d'intimidation répétés, et ont été arrêtés à plusieurs reprises par la police. Les neveux de Narsiso Barrios – Rigo et Jorge Barrios, âgés respectivement de seize et quinze ans – ont été appréhendés le 3 mars. La police les a passés à tabac et a menacé de les tuer, avant de les relâcher, cependant, au bout de cinq jours, sans les inculper. Caudy Barrios a lui aussi été interpellé, le 19 juin, et maintenu en détention pendant trois jours. Il a reçu le même traitement que Rigo et Jorge. En outre, la police a tiré un coup de feu à proximité de son oreille droite, provoquant chez l'adolescent une perte d'audition temporaire du côté droit.

Le 5 juillet, le chef de la police locale aurait demandé à des habitants de Guanayen de tuer Caudy Barrios s'ils le voyaient, « *parce qu'il parlait trop* ». Le jeune homme vit désormais dans la clandestinité.

Caudy Barrios a fait une déposition au bureau local de la police scientifique et criminelle (*Cuerpo de Investigaciones Científicas, Penales y Criminalísticas*, CICPC), à La Villa, concernant l'homicide dont a été victime son oncle. La famille Barrios a également porté plainte pour harcèlement et menaces auprès des services du procureur général de l'État et du *Defensor del Pueblo Regional*, le médiateur régional des droits humains. Elle a demandé des mesures de protection en sa faveur, mais en vain.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International a recensé plusieurs cas d'exécutions extrajudiciaires imputables à la police dans l'État d'Aragua. Selon les informations recueillies par l'organisation, la police a menacé et tenté d'intimider des témoins et des proches de victimes, qui n'ont pu bénéficier d'aucune protection. Le cas de l'État d'Aragua n'est pas isolé : la police se livre à ce type de violations dans beaucoup d'autres États du Vénézuéla. La Cour interaméricaine des droits de l'homme et la Commission interaméricaine des

droits de l'homme sont intervenues à plusieurs occasions, en demandant aux autorités locales et nationales d'enquêter sur ces faits et de protéger les personnes menacées. En règle générale, ces requêtes n'ont pas été suivies de mesures appropriées.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires indiqués ci-après** (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Caudy Barrios, seize ans, qui, craignant pour sa vie, est entré dans la clandestinité, ainsi que par celle des autres membres de la famille Barrios, qui ont été menacés et harcelés par la police de l'État d'Aragua ;

– exhortez les autorités à prendre des mesures de protection adaptées en faveur de cet adolescent et de sa famille, comme ils en ont fait la demande, et à garantir leur sécurité ;

– engagez-les à conduire dans les plus brefs délais une enquête exhaustive et impartiale sur les menaces de mort et le harcèlement dont ils ont fait l'objet, à rendre les résultats de ces investigations publics et à traduire en justice les responsables présumés ;

– priez instamment les autorités de mener dans les meilleurs délais une enquête détaillée et impartiale sur l'homicide dont Narsiso Barrios a été victime, de rendre publiques les conclusions de ces investigations et de déférer les responsables présumés à la justice.

#### **APPELS À :**

##### **Procureur général du Vénézuéla :**

Dr. Isaías Rodríguez Díaz  
Fiscal General de la Republica  
Avenida Universidad, Esquina Pele el Ojo a Misericordia  
frente a Parque Carabobo  
Caracas  
Vénézuéla

**Fax :** +58 212 576 44 19

**Formule d'appel :** *Estimado Señor Fiscal General, /*  
Monsieur le Procureur général,

##### **Médiateur :**

Defensoría del Pueblo, Dr. Germán Mundaraín  
Bellas Artes comienzo Avenida México frente al Ateneo de  
Caracas  
Plaza Morelos, Caracas  
Vénézuéla

**Fax :** +58 212 575 4467 (Si un correspondant décroche, veuillez dire : « *tono de fax por favor* »)

**Courriers électroniques :** [gmundaraín@defensoria.gov.ve](mailto:gmundaraín@defensoria.gov.ve)

**Formule d'appel :** *Estimado Señor, /* Monsieur,

##### **Gouverneur de l'État d'Aragua :**

Gobernador del estado de Aragua  
Sr. Didalco Bolívar, Palacio de Gobierno  
Avenida de Miranda, Maracay  
Estado de Aragua  
Vénézuéla

**Fax :** +58 243 237 8843

**Formule d'appel :** *Estimado Señor Gobernador, /* Monsieur  
le Gouverneur,

##### **Chef des forces de police locales :**

Comandante de la policía de Aragua  
Comisario Angel Mercado  
(adresse indisponible)

**Fax :** +58 243 235 1220

**Formule d'appel :** *Estimado Señor Comisario, /* Monsieur,

#### **COPIES À :**

##### **Organisation de défense des droits humains :**

Comisión de Derechos Humanos de Justicia y Paz del Estado Aragua  
Calle Negro Primero, Oeste  
N 98, frente al Liceo 'Valentin Espinal'  
Cruce con Av. Ayacucho, Maracay, Estado Aragua  
Vénézuéla

**Tél/fax :** + 58 243 233 6363 (Si un correspondant décroche, veuillez dire : « *tono de fax por favor* »)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Vénézuéla dans votre pays.

#### **PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 27 AOÛT 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*